

Compte-rendu de réunion du conseil municipal
Séance du 10 mai 2012 - 17 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille douze, le dix mai, à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 30-04-2012.

Présents : Mme Monique ODDOU. MM. Sébastien CATELAN, Jean-Jacques FERRERO, Dominique GUEYTTE, Raymond LECLER, Pierre MICHEL.

Absents excusés : Mme Chantal BOGET. MM. Frédéric PINET (procuration à Mme Monique ODDOU), Robert REYNAUD (procuration à Mme Josy OLIVIER).

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

- **Mme Monique ODDOU** est nommée **secrétaire de séance**.
- **Le compte-rendu du 26 mars est approuvé**.

2 – Plan d'eau

Rapporteurs : *Josy Olivier, Jean-Jacques Ferrero*

Suite à la décision en août 2011, conformément à la réglementation, de réaliser un profil de vulnérabilité des eaux de baignade du plan d'eau de Pigerolles avec l'aide de l'agence de l'eau, la commune a reçu les conclusions de ce rapport. Le bureau d'étude préconise différents travaux expérimentaux et mesures à prendre afin de limiter la pollution. Ces mesures sont réparties en deux phases. La phase 1 prévoit notamment le busage de l'arrivée d'eau (avec remise en état du réseau d'irrigation), la création de nouvelles douches et d'une nouvelle arrivée d'eau potable pour un total HT de dépenses de 50 000 €. Ces travaux pourraient être financés par l'agence de l'eau, le conseil général et le conseil régional.

Les travaux concernant l'irrigation devront être vus en étroite collaboration avec l'ASA de l'Estang. Une convention générale de définition des attributions de l'ASA et de la commune est à ce propos proposée.

- **Le conseil approuve** le dossier proposé par le bureau d'études, **autorise** les travaux et mesures pour prévenir les pollutions du plan d'eau de Pigerolles, **approuve** le plan de financement de l'opération, **demande** aux financeurs potentiels une dérogation pour commencer les travaux avant l'attribution des aides sollicitées, **autorise** le maire à signer la convention avec l'ASA de l'Estang

L'adjoint, Jean-Jacques Ferrero, a participé avec Pierre Michel et Josy Olivier à une réunion avec d'autres gestionnaires de plan d'eau (Sisteron, Ribiers, Serres, etc.) confrontés chaque année à des obligations supplémentaires. Considérant que l'avenir touristique de ces régions est en jeu, un collectif sera créé pour alerter sur la situation.

Pour la saison 2012, la surface sera traitée à la chaux ou sulfate de cuivre, le règlement sera plus strict (tenues de baignade obligatoire, pas de chaussures ni d'habits, animaux strictement interdits).

Le conseil général a autorisé que la mairie pose des tuyaux dans le fossé de la route départementale D 325. L'expérimentation ne devra pas excéder trois ans, le busage devra alors le cas échéant être finalisé.

Le conseil approuve le principe d'une participation de 200 € au feu d'artifice tiré le 14 juillet.

Pour la surveillance, la commission du personnel examinera les candidatures.

3 – Finances, vote de crédits supplémentaires suite à l'attribution de la Dotation de Solidarité Rurale et du Fonds National de Péréquation, augmentation de certains programmes d'investissement

Rapporteur : *Josy Olivier*

Après avoir voté le budget, la mairie a reçu deux attributions nationales pour 2012. Il est proposé de les intégrer au budget, cela permettra d'augmenter les sommes prévues pour certains programmes d'investissement

Le maire fait lecture de la lettre de Monsieur et Madame Peyras qui proposent de vendre environ 16 m² le long de leur terrain au prix de 25 € le m² afin que la mairie puisse réaliser au plus tôt les travaux nécessaires sur le chemin de Saint-Etienne. Ils proposent aussi de céder l'angle dans la parcelle 1 058 en indivision avec M. Oddou René et la succession de M. Benyamina.

- **Le conseil approuve** le principe d'acheter la bande de terrain à M. et Mme Peyras afin de pouvoir réaliser les travaux sur le chemin de Saint-Etienne au mieux.
- **Le conseil approuve** l'attribution des crédits supplémentaires suivants :

COMPTES DEPENSES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	23	2313	00011	HCS	BATIMENTS COMMUNAUX	3 000,00	
D	I	23	2315	00022	046	CENTRE BOURG	2 000,00	
D	I	23	2313	10006	031	GENDARMERIE	5 000,00	
D	I	23	2315	00194	046	VOIRIE SAINT ETIENNE	29 000,00	
D	I	23	2315	00192	046	VOIRIE DU LASTIC	1 000,00	
D	I	23	2313	00034	035	MAISON MEDICALE	13 000,00	
D	F	023	023		HCS	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	53 000,00	
							Total	106 000,00 €

COMPTES RECETTES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
R	F	74	74127		HCS	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	8 000,00	
R	I	021	021	OPFI	HCS	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	53 000,00	
R	F	74	74121		HCS	D.G.F.- DSR 1ERE FRACT.	45 000,00	
							Total	106 000,00 €

4 – Enfance, jeunesse

Rapporteur : *Josy Olivier*

La mairie de Laragne propose une convention pour formaliser l'enseignement de la natation en milieu scolaire pour un montant de 45 € maximum par enfant. La facturation se fera à la CCIB qui prendra 10 € à sa charge.

- **Le conseil approuve la convention avec la mairie de Laragne** concernant les leçons de natation des enfants de l'école de Rosans, autorise le maire à la signer.

La MJC de Laragne propose une convention de mise à disposition de Jacques Brielles six heures par semaine pour un montant annuel de 1 610 € par heure annuelle soit un total de 9 660 € pour l'année 2011-2012.

- **Le conseil approuve** la convention 2011-2012 avec la MJC de Laragne pour la mise à disposition de Jacques Brielles pour les prestations annuelles de 3 h de sport à l'école et de 3 h de judo le mercredi pour 9 660 €.

L'association « Les frimousses des deux vallées » demande une participation aux frais de fonctionnement de la crèche de Rémuzat, le dossier présenté fait état des enfants de Rosans fréquentant la crèche.

- **Le conseil attribue** une subvention de 1 611,68 € pour la crèche de Rémuzat à l'association « les frimousses des deux vallées ».

L'association USSB (Union Sportive Secteur Buëch) organise des activités sportives pendant le temps scolaire pour les enfants de l'école de Rosans et demande 400 € à la mairie de Rosans.

- **Le conseil attribue** une subvention de 400 € à l'Union Sportive Secteur Buëch USSB.

Le bilan financier des frais de fonctionnement de l'école de Rosans par enfant fait apparaître une augmentation significative notamment due à la baisse du nombre d'enfants. Jusqu'à présent les frais facturés aux communes étaient de 350 € par enfant alors que les dépenses sont de l'ordre de 950 € par enfant. Il est proposé d'augmenter cette participation pour la rentrée 2012-2013.

- **Le conseil fixe** à 400 € les frais de fonctionnement de l'école pour les communes de résidences des enfants pour l'année scolaire 2012-2013 et autorise le maire à signer les conventions correspondantes avec les maires

5 – **Travaux**, le point sur les travaux en cours, voirie communale, demande de M. et Mme Peyras, fin du programme de sécurité routière, montant des panneaux directionnels posés pour les commerçants et institutionnels, maison médicale, accueil des touristes (FSL 2012), réception des travaux d'électricité à l'école

- **Voirie communale** de Saint-Etienne (vu dans le vote des crédits supplémentaires)
- **Sécurité routière** (Sébastien Catelan)

Les travaux de sécurité routière sont finis. Différents panneaux de signalisation ont été posés par la même occasion. Au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, les commerçants et institutionnels ont souhaité insérer leurs enseignes dans la signalisation. Selon leurs emplacements (panneaux plus gros en bordure de la RD 994) et la taille du texte, les prix des panneaux varient de 70 € à 276 €. Comme convenu avec les commerçants et institutionnels demandeurs, il convient de fixer un montant concernant leur participation qui ne dépassera pas 40 % du montant payé par la mairie.

➤ **Le conseil approuve les participations suivantes** : petit panneau 50 € et grand panneau 100 €

- **Maison médicale**. Les travaux faits par les employés communaux sont terminés à 90 %. Les fenêtres du cabinet médical sont à commander.
- **Accueil des touristes**. Les travaux prévus dans le cadre du FSL 2012 (fonds de solidarité locale) sont en cours : aire de service pour les campings-car finie, les toilettes sèches à choisir entre deux systèmes (22 000 € pour écosphère et 14 000 € pour Kazuba), statue et les céramiques au sommet de la tour commandées.
- **Travaux d'électricité à l'école**. La réception a eu lieu, il reste une minuterie à mettre sous le préau.

6 – **Subventions façades 3ème tranche, attribution d'une subvention**

Rapporteur : *Jean-Jacques Ferrero*

Mme OLIVIER sort de la salle

Monsieur Bruno OLIVIER a déposé un dossier de demande de subvention pour la rénovation de sa façade. L'adjoint chargé des finances propose de lui attribuer une subvention selon les critères retenus par le conseil municipal dans le cadre de la troisième tranche d'aide aux façades.

Le récapitulatif de ce dossier est celui-ci :

Nom du demandeur	Facture ou devis	Surface	Prix au m ²	% de subvention	Subvention calculée	Subvention plafonnée
OLIVIER Bruno	7 544,95 €	196	38,49 €	31%	2 338,84 €	1 500,00 €
Total engagé sur la 3ème tranche						3 327,49 €
Restera sur la 3ème tranche :						14 972,51 €

➤ **Le conseil** attribue une subvention façade de 1 500 € à Monsieur OLIVIER.

7 – **Locations en cours, prix du loyer de la maison médicale**

Rapporteur : *Josy Olivier*

Le maire fait lecture des loyers communaux actuels avec le nom des locataires. L'appartement de la maison médicale libéré depuis août 2011 a été réhabilité par les agents communaux. Il convient de fixer un prix d'occupation. Les conditions de location de ce logement sont particulières compte tenu du caractère médical de la maison et la commune pourra en disposer et le proposer à un professionnel de santé.

➤ **Le conseil approuve** le tarif de 400 € par mois d'occupation de l'appartement de la maison médicale à compter du 1^{er} juin 2012 auquel s'ajoute 100 € de participation aux frais de chauffage (chaudière mazout) et la convention d'occupation précaire proposée

8 – Urbanisme, le point sur la révision et la modification du PLU, lettre des urbanistes chargés du dossier, évolution du rôle du CAUE auprès des particuliers

Rapporteur : Dominique Gueytte

Lecture du courrier de François Estrangin et Karine Cazettes Les décrets concernant le PLU ne sont pas parus, 18 mois après le Grenelle II. Les urbanistes ont un travail considérable de veille. Le projet de Rosans devra respecter les règles nationales, il est donc retardé.

Le CAUE (conseil d'architecture) propose de jouer un rôle consultatif pour les gens qui pourront se déplacer.

9 – Défense de la ruralité, le point sur l'association AMDRAS

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

L'association organise ce lundi à 18 heures une rencontre avec les différents candidats aux législatives (ont dits qu'ils seraient présents Guy Blanc, Bernard Derbez, Jean-Claude Eyraud, Karine Berger, Jean Cointe). Chaque candidat aura 5 minutes pour s'exprimer par sujet. L'association est œcuménique, 4 groupes de travail ont été constitué, 110 adhérents à ce jour.

10 – Navette des Baronnies (service d'accompagnement à la personne), demande de subventions pour la 3^{ème} et dernière année d'expérimentation

Rapporteur : Josy Olivier

Suite au dépôt en 2010 du dossier de demande de subvention concernant le fonctionnement du service d'accompagnement « la navette des Baronnie » pendant 3 ans (changement de maître d'ouvrage en juin 2010), d'un coût total de 60 000 € (20 000 € par an), l'état ainsi que la région ont accordé une subvention de 6 205 € par an. Ayant présenté le bilan de fonctionnement de l'année 2011 et ayant constaté qu'il convient de demander pour cette dernière année d'expérimentation l'attribution d'une subvention de 6 205 € à la région PACA et 6 205 € à l'état dans le cadre du contrat de plan Pays Sisteronais-Buëch.

➤ **Le conseil demande au conseil régional et à l'état de financer pour l'année 2012** cette opération à hauteur de 6 205 € soit 12 410 €.

11 – Tarifs de l'eau 2012 et règlement

Rapporteur : Josy Olivier

Suite à la délibération du 8 décembre 2011 relative aux tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2012, la préfecture a noté que « les tarifs décidés ne répondent pas aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 6 août 2007 » et invite la commune à procéder au retrait de la délibération.

➤ **Le conseil retire la délibération du 8 décembre 2011** relative aux tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2012.

12 – Questions diverses (Buisicyclette, église, etc.)

- Passage de la transbaronnie (course cycliste), 60 personnes attendues pour dormir, bénévoles attendus
- Droit de réponse demandé par Monsieur le Curé au sujet de la facture de mazout « ce n'est pas une initiative de ma part d'avoir imposé le partage de la facture à la commune... puisque vous associez à cette question d'une participation de la commune aux frais de chauffage, l'organisation de concerts dans l'église, je préfère refuser l'aide de la mairie ».
- Avis des domaines réactualisé concernant la maison de Pigerolles : 150 000 €
- AG de l'office de tourisme Intercommunal des Baronnie : le 22 mai à 18 h
- Lettre de remerciement pour le téléthon reçue par Raymond Lecler
- Photovoltaïque (Dominique Gueytte) Huit techniciens, des architectes paysagistes ont rendu des études pour que la pose de panneaux photovoltaïques soient possible même au sein du périmètre de la tour, le premier jet fait état de possibilités le long de la départementale jusqu'au plan d'eau (les genêts, le garage) ainsi que Le Suquet et Paul Bert.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 20 h.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1^{ère} adjoint	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3^{ème} adjoint	X	
BOGET Chantal	Absente	
CATELAN Sébastien	X	
LECLER Raymond	X	
ODDOU Monique	Secrétaire de séance	
PINET Frédéric	Absent excusé procuration à Monique Oddou	
REYNAUD Robert	Absent excusé procuration à Josy Olivier	